Biogaz, une énergie souveraine et précieuse

Jean-François Delaitre,
président de l'Association des agriculteurs méthaniseurs de France (AAMF), expert invité par la rédaction.

AAMF

La décarbonation ne peut reposer sur une réponse énergétique unique, pas plus le tout électrique que le tout nucléaire. Elle exige un mix diversifié dans lequel le biogaz, par sa production régulière, stockable, et par son ancrage agricole, a toute sa place. La filière française du biogaz a répondu aux exigences des politiques pluriannuelles de l'énergie. Elle a permis à des milliers d'agriculteurs de gagner en autonomie, d'engager la transition de leur exploitation et de s'interroger sur leur rôle à l'heure des changements climatiques brutaux. Elle doit aussi sa réussite aux constructeurs, aux administrations, aux acteurs de l'énergie et des réseaux qui ont fait évoluer leurs pratiques au service de l'économie circulaire. Toutefois aujourd'hui, plusieurs questionnements la bousculent.

La conquête de notre souveraineté énergétique et la réduction des gaz à effet de serre ne suffisent pas à définir les apports de la filière biogaz. La méthanisation contribue à renforcer les exploitations, à réduire leur dépendance aux intrants chimiques tout en soutenant diverses transitions. Ce qui mène à deux exigences collectives :
– Accepter que la décarbonation ait un coût et ne plus raisonner sur le seul prix de l'énergie. Quelle valeur donnons-nous aux émissions évitées, aux services rendus à l'agriculture et aux territoires ? Les modèles économiques des énergies fossiles ou nucléaires ne peuvent pas être notre seule référence.
– Se donner les moyens de respecter les engagements énergétiques et climatiques européens, français et régionaux pour inciter les acteurs locaux à investir, mais aussi soutenir localement les projets de méthanisation pour faciliter leur acceptabilité.

Nous sommes heureux des récentes publications concernant la trajectoire des certificats de production de biogaz (lire p. 18), mais elles ne règlent pas toutes les questions. Les producteurs de biogaz vont devoir faire preuve de maturité pour basculer vers d'autres contrats, avec d'autres exigences que celles des tarifs d'obligation d'achat. Les énergéticiens vont de leur côté devoir prouver leur capacité à contractualiser les volumes nécessaires, en portant une grande attention aux spécificités des territoires. La maturité passera également par des schémas de financement clairs et lisibles par tous, agriculteurs, porteurs de projets, élus et administration. Enfin, l'État se doit de reconnaître l'utilité d'une électricité issue du biogaz (lire p. 28), produite par de petites unités éloignées des réseaux gaz, chez des éleveurs.

Les agriculteurs français souffrent aujourd'hui de Lille à Biarritz et de Rennes à Strasbourg. Leur fragilité n'est pas acceptable si l'on souhaite qu'une nouvelle génération s'engage dans les exploitations. Le potentiel de la biomasse française est réel, il faudra savoir concilier ses usages et reconnaître sa valeur. Nous pouvons répondre à ces questions sereinement, sérieusement et rapidement, en nous appuyant sur toute l'expérience des quinze dernières années. La filière biogaz est un socle formidable pour les autres gaz verts et d'autres projets innovants. Les portes ouvertes que nous organisons, la richesse des échanges et la régularité de production du biométhane depuis plus de dix ans nous prouvent quotidiennement qu'elle a fait ses preuves. Il appartient aux acteurs économiques et politiques de lui donner les moyens d'écrire la suite.

Crédits de couverture :
Ehrecke - Pixabay

journal-enr.org

Abonnement de 1 an (5 nos dont un hors-série), au *Journal des Énergies Renouvelables* (en € TTC) :
France 99 €, Europe 109 €, Monde 119 €.

Administration : Nathalie Bouhours (Tél. : 01 44 18 00 80).

Publicité : Yves Bitan (+ 33 1 43 57 93 89), FFE

Directrice de la publication :
Diane Lescot.

Rédacteur en chef :
Vincent Boulanger.

Responsable des produits éditoriaux :
Romain David (tél. : 01 44 18 73 42)

Rédacteurs : Claire Baudiffier, Flavian Bonneau, Yousra Gouja, Géraldine Houot, Carole Rap, Alix-Anne Sauret, Kathia Terzi, Frédéric Tuillé, Franck Turlan, Arnaud Wyart.

Secrétaire de rédaction : Rachel Laskar.

Maquette – réalisation : Guillaume Bonduelle.

Ont participé au comité de rédaction :
Denis Bonnelle, Romain David, Gaëtan Fovez, Stéphane His, Diane Lescot, Daniel Mugnier, Kathia Terzi, Frédéric Tuillé.

Périodicité : parution trimestrielle
Dépôt légal : 4e trimestre 2026.
ISSN : 2491-8687.
Commission paritaire : n° 1128 G 84361.

Éditeur :
Observatoire des énergies renouvelables
(Association régie par la loi de 1901)
Président : Vincent Jacques le Seigneur
20 ter rue Massue – 94300 Vincennes
Tél. : +33 (0)1 44 18 00 80.
www.energies-renouvelables.org

IMPRIM'VERT®

Imprimé sur les presses de Ziur Navarra a Mutilva Baja, 31192 Espagne.

Ce numéro est imprimé sur du papier 100 % PEFC (issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées).

Ce magazine est expédié aux abonnés sous film plastique 100 % recyclable.